TELLIN

#196

L'ÉCHO DE NOS CLOCHERS

BULLETIN COMMUNAL - BIMESTRIEL - FÉVRIER 2022








Éditeur responsable : DEGEYE Yves - Rue de la Libération 45 - 6927 TELLIN

johan pierret
SUZUKI - MAZDA - AIXAM

DISTRIBUTEUR OFFICIEL
SUZUKI
mazda

061 61 10 07
Avenue des Chasseurs Ardennais 8
6870 Saint-Hubert
Suivez-nous sur Facebook

Outillages Gruslin sprl
Matériels - Outillages de jardin et Forestiers - Remorques
084 36 63 77
6927 TELLIN
juliengruslin@skynet.be
SPÉCIALISTE ROBOT TONDEUSE
Husqvarna
CFMOTO
ISEKI
GTM PROFESSIONAL
HONDA Power Equipment
efco

Ford
GARAGE BORCY
Rue du Mont, 135 - 6870 SAINT-HUBERT
Tél. 061/61.24.66 - Fax 061/61.40.04 - info@garageborcy.be

JÉRÔME LIESNARD
PEINTURE ET DÉCORATION
+32 (0)496 08 53 65

Le Campagnard
Restaurant - Taverne - Traiteur
Rue Grande 5 - 6927 Tellin
084 36 71 84
info@campagnard.be - www.campagnard.be
Horaire d'ouverture : de 11h à 22h
Fermé le mercredi soir et le jeudi sauf férié
Cuisine de 12h à 14h30 et de 18h à 22h
Entre les services : Brasserie

20 ans d'expérience
Laurent Wauthy
Centre funéraire
Rochefort
Tél: 084 36 87 44
Gsm: 0471 82 68 11
24h/24 - 7J/7
Mail:
cflwh@outlook.be
Calculez votre prime d'assurance
www.centre-funeraire-wauthy.be
Funérarium:
Rue Sous-le-Château, 1C
Bureau:
Square Crépin, 6
5580 Rochefort
Avis nécrologiques et espace condoléances GRATUITS:
www.enaos.be
Entreprise familiale: 3ème génération d'indépendants
Siège social: Centre funéraire Laurent Wauthy & Heerwegh Srl

RITA SCHILTZ
Rita Schiltz
Infirmière à domicile
Rue Général Baron Jacques, 24
6927 Grupont
rita.schiltz@infirmieretellin.be
Tel : 084/77.90.22
GSM : 0479/57.81.43

SOMMAIRE

ADMINISTRATION

3 Le mot du Bourgmestre

4 Office du Tourisme – Recrutement

4 Des nouvelles de votre administration

4 La Bibliothèque de Tellin déménage

5 Procédure chèques-commerces

5 Collecte des PMC

5 Ressourcerie Famenne Ardenne et Gaume

6 Comment vous protéger contre le coronavirus

CPAS

6 Le Fonds Social Chauffage Un geste chaleureux !

TRAVAUX

7 Quoi de neuf sur les travaux ?

ENVIRONNEMENT

8 Habitation légère – Permis delocation

8 Enquête publique

9 Cohabiter avec le castor

POLICE

10 Présentation nouveaux agents de quartiers

JEUNESSE

10 Quelques souvenirs

AGENDA

11 Ateliers Rock Live

11 Marche ADEPS

DIVERS

11 Information ALE

12 Objectif métier – Edition 2022

13 Accuillant(e) d'enfants à domicile

LE MOT DU BOURGMESTRE

Chères Tellinoises, Chers Tellinois,

2021 aura marqué nos mémoires par les terribles inondations du mois de juillet. Notre commune a subi, elle aussi, ces inondations dévastatrices. Cependant, par rapport à d'autres, nous avons relativement été épargnés. Au vu des catastrophes relatées par les médias dans certaines régions pas si lointaines, nous pouvons nous estimer chanceux. Nos concitoyens méritent nos félicitations pour la solidarité remarquable dont ils ont fait preuve. Idem pour nos ouvriers communaux qui ont aidé les riverains en détresse et nettoyé les dégâts des eaux.

J'adresse des remerciements particuliers à nos organisations de jeunesse qui ont spontanément aidé les citoyens de la commune voisine de Rochefort.

Toujours dans la thématique "eau", la Commune de Tellin n'a pas été impactée en 2021 par la sécheresse et la pénurie des sources d'approvisionnement en eau potable. Nous avons, par ailleurs, mené une campagne de recherche de fuite sur l'ensemble du réseau d'eau qui nous a permis de localiser et réparer des fuites importantes.

A l'heure où vous me lisez, nous sommes en février. C'est le mois charnière qui va tout doucement nous aider à sortir de l'hiver et à entrevoir l'arrivée du printemps. Tout en respectant les mesures sanitaires, profitez des moments festifs tels que la Chandeleur ou la Saint-Valentin. Je vous invite d'ailleurs à vous inspirer des coutumes australiennes, américaines ou canadiennes, qui ne célèbrent pas seulement l'amour mais aussi l'affection et l'amitié.

Croisons les doigts et espérons que la situation sanitaire sera meilleure au moment de la lecture de cet édito. Ce serait un réel plaisir de pouvoir vous retrouver lors d'un bal masqué avec nos déguisements et nos confettis. Ces beaux moments de folie et de légèreté qui nous donne l'occasion d'être quelqu'un d'autre pendant quelques heures...

Comme chaque année, le 28 février sera la journée sans Facebook... elle fera le plus grand bien à certains... Essayez de vivre l'expérience. Profitez de ce jour-là pour lire un livre ou téléphoner à une personne isolée... Ce sera l'occasion de DE-CO-NNEC-TER.

Bonne lecture,

Portez-vous bien

Protégez-vous et protégez les autres



Y. DEGEYE., Bourgmestre

DES NOUVELLES DU CONSEIL COMMUNAL

Vous retrouverez ici les décisions prises lors des Conseils Communaux des 23 novembre et 27 décembre 2021.

LE 23 NOVEMBRE 2021, LE CONSEIL COMMUNAL A APPROUVÉ :

- La fixation des conditions de recrutement pour l'engagement d'un(e) coordinateur(trice) ATL et extrascolaire, responsable de projet à mi-temps APE à l'échelle B1 ;
- La modification du cadre et des effectifs ;
- Les Conditions d'accession par promotion au poste de chef de bureau technique A1 ;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale IMIO du 07 décembre 2021 ;
- L'approbation du budget 2022 de la Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Tellin avec une intervention communale de 12.532,36 € ;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale ORES du 16 décembre 2021;
- L'ordre du jour des assemblées générales des intercommunales Idelux Eau, Finances, Projets Publics, Environnement et Développement du 15 décembre 2021 ;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale SOFILUX du 16 décembre 2021 ;
- Le retrait de sa décision du 23 juin 2021 en ce qui concerne l'attribution du projet éolien ;
- L'adhésion au pôle territorial provincial en matière d'enseignement.

LE 27 DÉCEMBRE 2021, LE CONSEIL COMMUNAL A APPROUVÉ :

- Le renouvellement de la convention textile avec l'ASBL Terre ;
- Le renouvellement de la convention textile avec CURITAS ;
- Le règlement relatif à la prime communale – Prime Rénovation ;
- Le règlement relatif à la prime communale – Prime Energie ;
- Le règlement relatif à la prime communale – Prime Achat - Construction ;
- L'approbation des modifications budgétaires ordinaires et extraordinaires n°1/2021 du C.P.A.S. ;
- L'approbation du budget ordinaire et extraordinaire 2022 du C.P.A.S et du rapport sur les synergies communes ;
- L'approbation du budget communal 2022 au service ordinaire et au service extraordinaire ;
- La fin de l'exonération du CVA pour les personnes disposant d'une station d'épuration individuelle - Protocole d'encadrement SPGE ;
- La modification de nos règlement taxe suite aux modifications du CRAF (Code sur le Recouvrement Amiable et Forcé ;
- Le règlement redevance sur l'enlèvement des versages sauvages et déchets ;
- Un nouveau règlement d'ordre intérieur de la CLDR (Commission Locale de Développement rural) ;
- La reprise à Idelux de l'assiette de la nouvelle voirie d'accès à la zone d'activité économique et son versement dans le domaine public communal ;
- La convention de gestion pour le nouveau Comité du Foyer Culturel de Bure ;
- Les clauses particulières pour les ventes de bois de l'exercice 2022 – Coupes 2023 ;
- La fin de la collaboration de la collaboration entre la Commune et la Grande forêt de Saint-Hubert ;
- La fin de la collaboration de la collaboration entre la Commune et le GAL Nov'Ardenne.

LE BUDGET COMMUNAL 2022 :

Le budget ordinaire 2022 est approuvé avec un résultat en léger boni tant à l'exercice propre qu'au global de 2202.71€. A l'exercice propre, le total des dépenses est de 5.415.242€ et des recettes de 5.527.541€

Le budget extraordinaire de 4.143.306€, particulièrement ambitieux (traversée de Bure et maison rurale de Tellin) est également à l'équilibre grâce notamment aux subsides reçus. L'emprunt n'en reste pas moins conséquent, mais nous profitons de taux d'intérêts extrêmement bas.

Les soldes présumés des fonds de réserve et des provisions à la clôture de l'exercice 2021 sont les suivants :

Service ordinaire :

1. Provisions : 667.343€ (y compris la provision taxe pylônes de 167.500€)
2. Fonds de réserve : 196.917€

Service extraordinaire :

1. Fonds de réserve : 252381€ dont 134950€ « Brûlins » et 229431€ de FRIC.

Les activités de la commune sont maintenues à leur niveau de fin 2021. À noter que les dépenses sont maîtrisées avec à nouveau une diminution des dépenses globales (5.525.338€ en 2022 contre 5.539.134€ en 2021 et 5.713.719€ en 2020), mais au prix d'effort du personnel. Cette nouvelle diminution a pour conséquence que seules les missions obligatoires peuvent encore être assumées avec la qualité requise. Cela engendre une pression croissante sur le personnel en place. Les recettes sont en augmentation (de 5.380.419€ à 5.527.541€) en raison notamment d'une très bonne vente de bois, d'une augmentation des recettes de l'IPP et des recettes de transfert comme le fond des communes.

Les montants des dotations aux entités consolidées sont les suivants :

	Dotations approuvées
CPAS	482.694,57 €
Fabriques d'église	Bure : 11.615,00 €
	Grupont : 3.735,08 €
	Tellin : 12.532,36 €
Zone de police	213.095,00 €
Zone de secours	118.753,65 €

DES NOUVELLES DE VOTRE ADMINISTRATION



Depuis quelques mois maintenant, Monsieur François REMACLE renforce le service comptabilité/finances.

Au niveau du service de la population, depuis ce 03 janvier, Madame Stéphanie ALBERT vous accueillera également au guichet de notre administration.

Nous leur souhaitons à tous deux la bienvenue chez nous.

Annick LAMOTTE,
Directrice Générale.

RECRUTEMENT DE 2 ÉTUDIANTS À MI-TEMPS POUR L'OFFICE DU TOURISME POUR LES PÉRIODES DU 01/07 AU 31/07 ET DU 01/08 AU 15/09



MISSION

- Accueillir et conseiller les visiteurs ;
- Participer à l'organisation des événements touristiques ;
- Aider aux tâches administratives ;
- Assurer la permanence certains week-ends.

L'étudiant pourrait être amené à accueillir des camps scouts sur le territoire communal dans le cadre du projet « Well'Camp »

PROFIL

L'étudiant devra :

- Etre en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur au minimum.
- Avoir une bonne connaissance en néerlandais.
- Connaître Tellin et sa région.
- Etre titulaire du permis B avec une voiture à disposition ou titulaire du permis AM avec une mobylette à disposition.

Les candidatures (+ CV, copie diplôme et extrait de casier judiciaire) devront parvenir pour le **11 mars 2022** au plus tard à l'adresse suivante :

Administration Communale
Monsieur DEGEYE Yves, Bourgmestre
Rue de la Libération, 45
6927 TELLIN

Pour tout renseignement : Mme GOLINVAUX Valérie au 084/36.61.36

LA BIBLIOTHÈQUE DE TELLIN DÉMÉNAGE

Depuis ce 03 janvier 2022, la Bibliothèque de Tellin a déménagé à l**a Maison de Village, Rue Grande, 27 à 6927 TELLIN.**

Elle vous accueillera **tous les jeudis de 16 heures à 18 heures.**

La Bibliothèque de Tellin vous propose ses nouvelles acquisitions en provenance de la Bibliothèque centrale de Marche.

PROCÉDURE CHÈQUES-COMMERCES

En ce début d'année, il est toujours intéressant de faire un petit rappel sur l'utilisation des chèques-commerces auprès des commerçants de notre commune. Cela pourra éviter tout futur problème de remboursement.

Nous remercions tous les commerçants d'être très vigilants et donc de bien vérifier la date de validité de chaque chèque-commerce.

En effet, l'article 3 de la convention signée avec l'Administration communale stipule clairement que :

« Article 3 : période de validité des chèques-commerces

L'affilié s'engage à n'accepter les chèques-com-

merces que durant la période de validité reprise sur ceux-ci. Les commerçants disposeront de 3 mois supplémentaires pour rentrer les chèques à l'Administration communale de Tellin. » .

Enfin, nous rappelons également que pour demander le remboursement auprès de notre service finance, il est indispensable de compléter le formulaire de demande de remboursement de chèques disponible sur notre site internet www.tellin.be.

Moors Laura, employée Etat-civil-Population et urbanisme.
laura.moors@tellin.be

COLLECTE DES PMC

Toutes les 2 semaines, en semaine paire	Jour	Février	Mars
Tellin, toute la commune	Vendredi	Vendredi 11 Vendredi 25	Vendredi 11 Vendredi 25

RAMASSAGE DES PAPIERS- CARTONS

- Mercredi 23 mars
- Mercredi 18 mai

ECO-MOBILE

Ce ramassage aura lieu tous les deux mois (le mercredi après-midi) aux dates reprises ci-dessous

- 02 février 2022
- 06 avril 2022
- 01er juin 2022

RESSOURCERIE FAMENNE ARDENNE ET GAUME

1. Numéro vert unique **0800/118.78** du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

2. Service **gratuit** d'enlèvement à votre domicile de **biens réutilisables** du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

3. Disponible pour toutes les communes de la **zone Idelux** à l'exception du Canton de Saint-Vith

4. **Que donner ?**
- Meubles intérieurs et extérieurs (jardin et camping)
- Livres, disques...
- Puériculture et jeux
- Vaisselle
- Vélos/trottinettes...
- Bibelots/Décoration
- Outils de jardin sans moteur

Ne pas donner
- Électros
- Déchets de construction...

5. **Max. 2 m³** par habitant. Les biens doivent être prêts au rez-de-chaussée (pas sur le trottoir)

6. Enlèvement sur **rendez-vous dans les 10 jours** ouvrables suivant votre appel

7. **Points d'apport volontaire** à votre disposition (liste sur appel au n° vert)

8. **Réutilisation en circuit court** Biens vendus dans nos magasins de Bastogne et de Neufchâteau. Trois nouveaux magasins ouvriront en 2021-2022.

9. Création de **20 emplois** (collecte, tri et vente) dont 4 déjà créés à Neufchâteau

10. **Besoin de vous !** Aidez-nous à donner un bon départ au projet.

Avec le soutien de la Région Wallonne

Éd. resp.: Christian Dessart — Terre asbl — rue de Milmort



LE FONDS SOCIAL CHAUFFAGE UN GESTE CHALEUREUX !



VOUS POUVEZ PRÉTENDRE À UNE ALLOCATION DE CHAUFFAGE SI :

Vous vous chauffez avec

- Du gasoil de chauffage (en vrac ou à la pompe)
- Du pétrole lampant (type C) (en vrac ou à la pompe)
- Du gaz de propane

Vous appartenez à une des catégories suivantes :

1. Bénéficiaire de l'assurance maladie invalidité (BIM)
2. Personnes à bas revenus (brut imposable < à 20.763,88€ majoré de 3.843,96€ par personnes à charge)
3. Personnes surendettées (procédure de médiation de dettes en cours ou admission en règlement collectif de dettes)

Où et quand introduire votre demande ?

Auprès du CPAS de votre commune

Dans les 60 jours de la livraison

Permanence le mardi de 9h à 11h ou SUR RENDEZ-VOUS

Comment ?

- Un formulaire de demande à compléter et à signer
- une copie de la carte d'identité,
- copie du bon de livraison, de la facture ou du ticket
- document prouvant votre appartenance aux catégories 2 ou 3.

ATTENTION !

DEPOSER UNE FACTURE DANS LA BOÎTE AUX LETTRES NE SUFFIT PAS POUR OBTENIR L'ALLOCATION.

Renseignements et contact : Françoise QUESTIAUX ~ 084/37 42 85

QUOI DE NEUF SUR LES TRAVAUX ?

VOIRIES :

Plan d'Investissement Communal 2019-2020 – Réfection de la rue du Cimetière, du pont SNCB et de la rue du Thier Hubiet et remplacement du pont INFRABEL à Grupont

La construction du nouveau pont Infrabel est en bonne voie. La structure a été posée début décembre comme prévu. Reste à finaliser les accès, l'étanchéité, le revêtement et les dispositifs de sécurité.

Les travaux d'égouttage devraient, si la météo nous le permet, débuter début janvier rue du Cimetière.

Ces travaux concernent le tronçon entre la salle communale et le pont INFRABEL. Il va de soi que ceux-ci vont perturber les accès aux habitations situées le long de ce tronçon. Tout sera mis en oeuvre avec l'entreprise pour limiter ces perturbations au strict minimum. Ces travaux seront réalisés par la firme LUXGREEN.

Entretemps, l'accès à la rue du Thier Hubiet se fait toujours via la rue de la Victoire et le pont provisoire posée il y peu.





DISTRIBUTION D'EAU RAPPEL :

Nous vous rappelons, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, la nécessité de nous communiquer, au plus vite, vos relevés annuels de compteurs d'eau. Ceci afin de permettre à nos services de clôturer l'exercice 2021.

Pour les personnes dont le compteur est difficilement lisible, nos services peuvent intervenir sur demande au Service Travaux stephanie.collignon@tellin.be ou par téléphone au 084/37.42.84.

Nous vous remercions d'avance pour votre bonne compréhension et vous souhaitons une belle année 2022.

Pascal PETIT
Agent Technique en chef
Service Travaux

HABITATION LÉGÈRE – PERMIS DE LOCATION

Depuis ce 1er décembre 2021, il est obligatoire de disposer d'un permis de location octroyé par la commune pour mettre en location, pour la première fois, leurs habitations légères (chalet, cabane, yourte, etc.).

Le permis de location est une autorisation indispensable délivrée par l'Administration communale. Il est déjà nécessaire pour les logements de moins de 28m² et les logements collectifs et devient applicable depuis ce 1er décembre 2021 pour toutes les habitations légères qui vont connaître une première occupation. Concernant les habitations légères déjà existantes et données en location avant le 1er décembre 2021, cette obligation de disposer d'un permis de location prendra effet dès le 1er juin 2023.

POUR OBTENIR SON PERMIS DE LOCATION, L'HABITATION LÉGÈRE DOIT :

- Respecter les critères de sécurité, de salubrité et de surpeuplement ;
- Respecter l'obligation d'équipement en matière de détecteurs d'incendie ;
- Respecter les règlements communaux en matière de salubrité et de sécurité incendie relatives à l'habitation légère ;
- Avoir été construite, aménagée ou créée dans le respect des dispositions applicables en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

En cas de location sans ce permis, le bailleur s'expose à de lourdes sanctions pénales et amendes administratives.

Plus d'informations sur : https://www.uvcw.be/logement/actus/art-6992?utm_source=Newsletters&utm_medium=e-mail&utm_campaign=Newsletter-UVCW-2021-12-14

MOORS Laura
Employée Etat-civil-Population et urbanisme
laura.moors@tellin.be

ENQUÊTE PUBLIQUE

napan pesticide
Nationaal Actie Plan d'Action National
PWRP

17 JANVIER AU 20 MARS 2022 PROGRAMME DE RÉDUCTION DES PESTICIDES 2023-2027

Les autorités fédérales et régionales vous invitent à participer à l'enquête publique sur le Programme 2023-2027 du Plan d'Action National de Réduction des Pesticides (NAPAN).

Ce programme vise à réduire l'utilisation des pesticides et leurs impacts sur l'environnement et la santé publique, au travers d'actions variées (formation, sensibilisation, règlementation, accompagnement, études, etc.), s'adressant aussi bien aux professionnels (agriculture, secteurs verts, public et privé) qu'aux particuliers.

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Avant l'adoption du programme 2023-2027, vous êtes invités à participer activement, via la plateforme de consultation en ligne napan.monopinion.belgium.be, à l'enquête publique coordonnée sur les ébauches d'actions.

Cette plateforme reprend les actions nationales, fédérales et régionales. Il est possible de filtrer par niveau de pouvoir.

Les documents sont aussi consultables dans votre commune qui est également habilitée à recevoir vos observations. Prenez directement contact auprès de votre commune afin de connaître les procédures de consultation mises en place.

Vos observations écrites peuvent également être envoyées, pour le 20 mars 2022 au plus tard, à l'adresse suivante : napan@health.fgov.be ou par la poste au Dr Ir Vincent Van Bol, SPF Santé Publique, Service Produits phytopharmaceutiques et

Fertilisants, Avenue Galilée, 5/2, 1210 Bruxelles.

Le projet de Programme wallon de réduction des Pesticides 2023-2027 (PWRP 3) et le Rapport d'incidences environnementales qui le concerne sont consultables sur le site www.pwrp.be/enquetepublique.

COHABITER AVEC LE CASTOR



Le castor européen (Castor fiber) est le plus grand rongeur d'Europe. Chassé pour sa viande, sa fourrure et sa sécrétion huileuse odorante (castoréum) sécrétée par des glandes et utilisée en parfumerie et en médecine, ce mammifère avait disparu de nos contrées au XIXème siècle.

En 1991, le castor refait son apparition en Belgique. Animal protégé par la Loi sur la Conservation de la Nature datant de 1973, le castor bénéficie d'une protection absolue. Il ne peut en aucun cas être piégé, capturé, déplacé, tué, dérangé et il est strictement interdit de détruire ses constructions (huttes, terriers, barrages,...).

N'ayant plus de prédateurs (loup, ours, glouton, lynx), les populations de castor se portent bien. Ils colonisent de nombreuses vallées et provoquent, dans certains cas, des nuisances (inondations, abattage d'arbres, dommages aux berges d'étangs,...). Mais des solutions existent comme la pose de grillage de protection. Pour en savoir plus, consultez la brochure "Cohabiter avec le castor en Wallonie", éditée par la Wallonie http://biodiversite.wallonie.be/fr/09-07-2015-cohabiter-avec-le-castor-en-wallonie.html?IDC=3355&IDD=3597



En dépit des problèmes qu'il peut poser, rappelons toutefois que le castor a sa place et son rôle au sein des écosystèmes aquatiques et rivulaires. Il est donc important de veiller à assurer la pérennité de l'espèce sur notre territoire, tout en mettant en place des dispositifs adaptés pour une cohabitation sereine avec les riverains.



Plus d'infos sur : http://biodiversite.wallonie.be/fr/la-cohabitation-avec-le-castor-en-wallonie-compte-rendu-du-colloque-du-6-novembre-2012.includehtml?IDC=5961&IDD=4659

Veillez à ce que le grillage de protection des arbres soit suffisamment haut (1,20m)

Crédit photographique : © CR Lesse

NOUVEL AGENT DE QUARTIER À TELLIN

La Zone de Police Semois et Lesse a le plaisir de vous présenter le nouvel agent de proximité de la commune de Tellin, l'INP Vincent LALOUX, qui s'occupe de Resteigne et d'une partie des quartiers de Tellin*.





L'INP Philippe MAZY gère, quant à lui, les villages de Grupont et de Bure ainsi qu'une partie des quartiers de Tellin*.

Les INP LALOUX et MAZY sont contactables au 084/366.243.

*Pour découvrir quel agent s'occupe de votre quartier, rendez-vous sur le site https://www.police.be/5302 et encodez votre nom de rue dans la rubrique « Contact – Votre quartier ».

Police

ESPACE JEUNES TELLIN - QUELQUES SOUVENIRS

Quelques photos souvenirs... une année qui s'est terminée avec deux petites journées bien agréables!







Merci aux participants pour leur belle humeur, leur enthousiasme durant les activités de 2021 !

Nous vous souhaitons également une très bonne année 2022, qu'elle soit colorée, pleine de peps et de projets !



MARCHE ADEPS

Resteigne (Tellin). Le 13 mars 2022. Parcours boisés. Départ : Salle de Resteigne. 5 – 10 – 15 – 20 kms.

RESTAURATION :

Jambon grillé, frites, salade des champs(?) : 9€ Boulettes frites : 8€

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS :

084/36.66.54 ou 0473/40.42.11

ORGANISATION :

Les Amis des Bretons

A CONFIRMER EN FONCTION DES MESURES COVID EN VIGUEUR A CETTE PERIODE

INFORMATION DE L'ALE DE TELLIN

Le service ALE est accessible tous les jours de la semaine et vous pouvez également nous rendre visite le jeudi matin :

3 possibilités :

- Par TELEPHONE : un numéro unique du lundi au vendredi de 9h à 16h : 0476 03 44 57.
- Dans notre BUREAU : une permanence 1x par semaine **le jeudi matin de 9h à 11h30** (il est conseillé de prendre rendez-vous)
- Par MAIL : ale.tellin539@gmail.com

Vous avez besoin d'un coup de main dans le jardin ? L'ALE met à votre disposition des prestataires à un prix démocratique (5,95 €/heure, en toute légalité, assurances comprises)

Exemples d'activités : tonte de pelouses, taille de haies, nettoyage et entretien des parterres, dégagement de la neige , des feuilles ….

En cas de problème de mobilité pour accéder au bureau de l'ALE, vous pouvez faire appel au Minibus du Service Mobilité au 0495 80 71 83

Pour toute information ; n'hésitez pas à contacter Benoît Bentz (Collaborateur ALE- FOREM)

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI DE TELLIN – Association sans but lucratif- agréée sous le numéro 539 - Rue du Centre, 79A - 6927 RESTEIGNE

OBJECTIF MÉTIER – EDITION 2022

Tu as entre 12 et 25 ans et tu te poses des questions sur ton avenir ?

Vous êtes parent d'un(e) jeune et souhaitez l'aider dans le choix de son orientation professionnelle ?

Rendez-vous le **vendredi 18 mars 2022** à la Halle aux Foires de **Libramont** (de 16h à 20h30) pour la sixième édition du **salon « Objectif Métier »** - Salon de l'orientation et des métiers.

Entrée gratuite

Une action menée par la Province de Luxembourg
en partenariat avec le SIEP Libramont
l'Instance Bassin Enseignement Qualifiant – Formation – Emploi du Luxembourg belge
et Le Forem
Avec le soutien de la SOWALFIN

Choix d'études ou d'un métier pour plus tard ? Ce n'est pas toujours facile de s'y retrouver !

Ce salon a pour vocation de faire la promotion de divers métiers et de donner des informations en matière d'orientation et de formation, dans toutes les filières.

Plusieurs espaces sont à découvrir :

- Information – orientation
- Démonstrations et essais-métiers (17 secteurs d'activité)
- Enseignement supérieur et formation
- Rencontre des professionnels
- Partir à l'étranger
- Entrepreneuriat.

Curieux ? Visitez le site internet www.objectif-metier.be

Intéressés ? Venez visiter le salon, le **vendredi 18 mars 2022, entre 16h et 20h30**

RECRUTEMENT D'ACCUEILLANT(E)S SALARIE(E)S COMMUNE DE TELLIN

Le Bilboquet, service d'accueil d'enfants, offre aux parents la possibilité d'accueillir leurs enfants de 0 à 3 ans par des accueillantes travaillant **à leur domicile.**

Plusieurs accueillantes du Bilboquet ont déjà signé un contrat de travail à domicile. Elles sont donc **salariées** à part entière.

Les candidates qui disposent du **titre requis** (puéricultrice ou équivalent) peuvent être engagées d'office sous **le statut de salarié**.

Le Bilboquet est à la recherche de nouvelles accueillantes sur la **commune de TELLIN.**

INTÉRESSÉ(E) ? CONTACTEZ-NOUS :

LE BILBOQUET

Service d'accueil d'enfant
Rue du Commerce, 7 6890 – LIBIN -061/65.01.70
h.dricot@libin.be

Permanence du service social chaque jeudi de 17H00 à 18H30



Infirmière de proximité
Commune de Tellin

LECLERE Catherine
Infirmère indépendante

Rue de la Libération 55
6927 Tellin

cathphil.wil@hotmail.fr

0472 20 04 01

4x4 EUROCARTEL

Grand choix de Pick up et 4x4
avec garanties totales

Retrouvez nous sur

084/36.73.53 www.eurocartel.be

VOTRE PUB ICI

0499 88 18 20

SEBASTIEN@IMPRIMERIE-DONEUX.BE

La Cathédrale
HOSTELLERIE

Cliff VANHOOREN
Grand'Rue 25 • 6927 Resteigne (Tellin)

084 47 76 66 • 0497 63 62 53

www.lacathedrale.be • info@lacathedrale.be
La Cathédrale

Mini Market de Tellin

Mini market TELLIN

Ouvert
du lundi au samedi de 8 à 19h
et le dimanche de 8 à 12h

Boevé Romain
Gérant
084/366 790
Sprl tellindis
TVA 0698 889 750
BE51 1431 0405 7762

Rue de Rochefort, 29
6927 Tellin
market.tellin@icloud.com

MAZOUT MARCHAL J.

TOUS PRODUITS PÉTROLIERS

FOURNITURE & LIVRAISON DE PRODUITS PÉTROLIERS

Gasoil - Diesel - Pétrole - Lubrifiants

COMFO PELLETS ERDA
Bois d'allumage





Rue du Paradis 12
6870 Arville
061 61 20 35
0475 47 05 53
joseph.marchal@skynet.be

Roussiaux Florence & Jacquet Grégory
Infirmiers indépendants

7j/7

0497 831 313 • 0477 775 600

Bureau Libert
COURTIER EN ASSURANCES
AGENT BANCAIRE

Rue de la Libération 64 - 6927 Tellin
info@bureau-libert.be - www.bureau-libert.be
T. 084 36 61 43



ELOÏSE JAUMIN & MANON BRILOT

Infirmières à domicile
TELLIN - ROCHEFORT - FORRIÈRES

0479 87 16 44
0494 85 01 64

GROUPE LINCÉ - MEUNIER - VERLAINE
CENTRE ESSO FAMENNE

- Services personnalisés **de Qualité**
- Délais de **livraison rapide**

Votre **fournisseur de chaleur dans la région** depuis **40 ans**



Mazout
Pellets
Gaz bouteilles
Huiles & Graisses

Havelange 083/61.11.03 - 083/69.93.23

Rue des Déportés 21, 6900 Marche-en-Famenne | info@groupelmv.be | www.groupelmv.be

autoselux
votre spécialiste automobile

Votre spécialiste en vente de véhicules de direction, d'occasion récents et neufs.

Votre atelier de réparation mécanique et carrosserie toutes marques.

Une team dynamique à votre service !

Rue de Rochefort 64a - 6927 TELLIN
Tél : 084 / 223 123

autoselux.be | www
autoselux |
@autoselux |
AUTOSELUX |

VOUS SOUHAITEZ VOIR APPARAITRE VOTRE PUBLICITE DANS CETTE BROCHURE,
CONTACTEZ NOTRE DELEGUE SEBASTIEN AU 0499 88 18 20